



## FDS (Fiche de données de sécurité) pour oxyde d'aluminium brun

### ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET USAGE

NOMS DU PRODUIT : ..... Oxyde d'aluminium brun fondu

SYNONYMES : ..... Alumine fondue brune, oxyde d'aluminium brun, mulgrit brun, alpha-alumine, WA

FORMULE : .....  $Al_2O_3$  (> 94.5 %)

FOURNISSEUR :

#### **International Surface Technologies**

346, Allée du Golf, St-Eustache (Québec) J7R 0M8 Canada  
Tél 450 963-4400 • Fax 450 963-5122

Sans frais : 1 800 361-1185 • [info@istsurface.com](mailto:info@istsurface.com)

### ARTICLE 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	N° CAS	Poids (%)	PEL-OSHA mg/m <sup>3</sup>	TLV-ACGIH mg/m <sup>3</sup>	Carcinogène Oui/Non
Alumine $Al_2O_3$	1344-28-1	94.5-98	10**	10	Non
Oxyde de titanium $Ti_2O_3$	13463-67-7	1-3	15	10	
Oxyde de fer $Fe_2O_3$	1309-37-1	0-1.0	10	5	
Fraction respirable	5 mg / m <sup>3</sup>				

\*Les matériaux sont réglementés par OSHA 29 CFR 1900.1200, Hazard Communication Standard.

\*Données sur la source d'exposition limite ; valeurs limites de l'ACGIH ; (Tableaux OSHA Z-1-A, Z-2, Z-3)

\*Tous les ingrédients sont répertoriés sous TSCA.

### ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>APERÇU DES URGENCES</b>	Solide ou poudre blanche ininflammable. Les particules abrasives peuvent provoquer une légère irritation des yeux et de la peau. L'inhalation de concentrations élevées peut provoquer une irritation transitoire des voies respiratoires supérieures. Le produit est incombustible et stable.			
<b>VOIE(S) D'ENTRÉE PRINCIPALE(S)</b>	<b>Inhalation :</b> Oui	<b>Peau :</b> Non	<b>Ingestion :</b> Non	<b>Autres :</b> Aucun effet potentiel sur la santé
<b>ACUTE</b>				
<b>Yeux</b>	Les poussières peuvent provoquer une irritation mineure. Les particules peuvent rayer la cornée ou provoquer d'autres lésions mécaniques de l'œil.			
<b>Peau</b>	Peut causer une irritation mineure. Non absorbé par la peau.			
<b>Ingestion</b>	Relativement non-toxique. L'ingestion n'est pas prévue lors de conditions de travail normales.			
<b>Inhalation</b>	Le produit agira comme une poussière nuisible. L'inhalation de concentrations élevées de poussière peut provoquer une toux et une irritation respiratoire légère et transitoire. Peut causer une irritation légère à modérée des membranes muqueuses.			



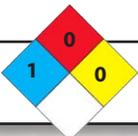
### ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS (SUITE)

VOIE(S) D'ENTRÉE PRINCIPALE(S)	Inhalation : Oui	Peau : Non	Ingestion : Non	Autres : Aucun effet potentiel sur la santé
<b>CHRONIQUE</b>				
<b>Inhalation</b>	L'inhalation prolongée de poussières au-delà de la PEL ou de la TLV peut diminuer la capacité des poumons à éliminer les particules, ce qui peut entraîner un essoufflement et une susceptibilité accrue aux maladies respiratoires.			
<b>Signes et symptômes</b>	Irritation, rougeur, douleur, formation de larmes, vision floue, sensibilité à la lumière, essoufflement, diminution de l'expansion thoracique, toux sèche et fatigue.			
<b>Conditions médicales aggravées par l'exposition</b>	L'inhalation répétée de poussières au fil du temps peut aggraver une maladie respiratoire préexistante. Des précautions doivent être prises pour soulager la condition médicale préexistante.			
<b>Organes cibles</b>	Poumons			
<b>CARCINOGENICITÉ</b>				
<b>NTP, IARC, OSHA</b>	Non			

### ARTICLE 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

<b>INHALATION</b>	En cas d'inhalation de fortes concentrations, déplacez-vous à l'air frais. Si la respiration s'arrête, un professionnel certifié doit pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire. Consulter immédiatement un médecin.
<b>CONTACT OCULAIRE</b>	Rincer les yeux à l'eau tiède pendant 15 minutes, en ouvrant et en fermant les paupières pour assurer un rinçage adéquat. En cas de rougeur, d'irritation, de douleur ou de larmoiement, consulter un médecin
<b>CONTACT AVEC LA PEAU</b>	Laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
<b>INGESTION</b>	Ne provoquez pas de vomissements, sauf si cela est suggéré par un médecin. Consulter un médecin.

### SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>POINT D'ÉCLAIR</b>	Non applicable			
<b>TEMPÉRATURES D'AUTO-ALLUMAGE</b>				
<b>LIMITES D'INFLAMMABILITÉ</b>	LEL & UEL: non applicable			
<b>MOYENS D'EXTINCTION</b>	Utilisez des supports adaptés aux feux de proximité			
<b>INSTRUCTIONS POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome intégral (ARA) approuvé par NIOSH / MSHA fonctionnant en mode pression positive et un équipement de branchement complet ou de bunker.			
<b>RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION</b>	Ininflammable, incombustible. Le produit ne brûle pas.			
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX</b>	Non			
<b>CLASSIFICATION NFPA</b>	Santé : 1	Inflammabilité : 0	Réactivité : 0	



## **ARTICLE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Isoler la zone de danger et en interdire l'accès au personnel non autorisé et ou non protégé. Éviter la production de poussière. Un brouillard d'eau peut être ajouté si nécessaire pour contrôler le niveau des poussières en suspension dans l'air. La protection respiratoire du personnel de nettoyage dépend du niveau d'exposition prévu. (Voir Article 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE) Déposer délicatement le produit à la pelle ou à la cuillère dans un récipient propre et sec pour le recycler ou l'éliminer ultérieurement. Se conformer aux réglementations fédérales, nationales et locales concernant le signalement des déversements et l'élimination.

## **ARTICLE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conserver dans un endroit sec dans des contenants fermés. Les zones de stockage et de travail doivent être nettoyées périodiquement pour minimiser l'accumulation de poussière. Éviter l'inhalation et la diffusion de la poussière. N'utilisez PAS d'air comprimé ou de balayage à sec pour enlever la poussière de la zone de travail. Les poussières doivent être éliminées à l'aide d'un aspirateur correctement équipé. L'air d'échappement doit être filtré à travers un filtre HEPA (air particulaire à haut rendement). Si un aspirateur approprié n'est pas disponible, seules des méthodes de nettoyage humide doivent être utilisées (c.-à-d. balayage humide, brumisation, etc.) De l'humidité doit être ajoutée si nécessaire pour réduire l'exposition aux poussières respirables en suspension dans l'air. Voir OSHA 29 CFR 1910.94 (ventilation) et 29 CFR 1910.1000 contaminants atmosphériques).

## **ARTICLE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION**

<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b>	Dans des conditions de travail normales, en dessous des directives d'exposition acceptables, aucun appareil n'est nécessaire. Pour les concentrations supérieures à la PEL mais inférieures à 10X la PEL, il convient de porter un masque anti-poussière approuvé par le NIOSH/MSHA. Le choix de l'appareil respiratoire approprié dépend de l'ampleur de l'exposition et doit être sélectionné conformément à la norme 29 CFR 1910.134. (Voir la section 2.COMPOSITION pour les PEL et les TWA).
<b>PROTECTION DE LA PEAU</b>	Mettre des gants de protection, si nécessaire, pour éviter tout contact avec la peau.
<b>PROTECTION OCULAIRE</b>	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou lunettes de protection pour empêcher la poussière et les particules de pénétrer dans l'œil. Voir OSHA 29 CFR 1910.133
<b>AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION</b>	Dans des conditions poussiéreuses, les employés doivent porter des combinaisons ou d'autres vêtements de travail appropriés. Les vêtements contaminés doivent être passés à l'aspirateur avant d'être enlevés. NE PAS retirer la poussière des vêtements en soufflant ou en secouant.
<b>CONTRÔLES INGÉNIERIE</b>	Utiliser une ventilation générale. Une aspiration locale peut être nécessaire pour les processus qui génèrent de grandes quantités de poussière en suspension dans l'air. Maintenir les expositions en dessous des PEL's OSHA et des TLV ACGIH applicables.

## **ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

<b>Formule (1333-86-4)</b>	Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>
<b>Gravité spécifique (H<sub>2</sub>O = 1)</b>	(H <sub>2</sub> O = 1) 3.95
<b>Point de fusion</b>	2000 °C
<b>Point d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble
<b>Odeur/seuil d'exposition</b>	Aucune
<b>Pourcentage de substances volatiles en volume (%)</b>	0
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun
<b>Solubilité dans l'alcool</b>	None
<b>pH (10% bouillie)</b>	Non applicable
<b>Apparence / Odeur</b>	Solide ou poudre brune / sans odeur



## ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>STABILITY</b>	Stable dans des conditions ambiantes normales de température et de pression.
<b>RÉACTIVITÉ/ INCOMPATIBILITÉ</b>	L'oxyde d'aluminium réagit violemment avec le trifluorure de chlore en produisant des flammes. L'oxyde d'éthylène se polymérise violemment au contact de l'oxyde d'aluminium pur. L'oxyde d'aluminium est également incompatible avec le caoutchouc chloré chaud, les acides et les oxydants.
<b>DANGER DE DÉCOMPOSITION</b>	Les produits de décomposition thermique produiront de l'oxyde d'aluminium.
<b>DANGER DE POLYMÉRISATION</b>	Non applicable

## ARTICLE 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<b>INGESTION</b>	L'ingestion en grandes quantités peut entraîner une irritation gastro-intestinale et éventuellement une interférence avec l'absorption du phosphate, ce qui entraîne le rachitisme.
<b>PEAU</b>	Peut provoquer une irritation mineure.
<b>YEUX</b>	Les particules peuvent causer des blessures physiques aux yeux.
<b>INHALATION</b>	May cause minor transient respiratory irritation.
<b>CHRONIQUE</b>	De nombreuses études indiquent que la poussière d'oxyde d'aluminium agit comme un matériau "inerte" lorsqu'elle est inhalée.
<b>SUBCHRONIQUE</b>	Pas de données
<b>AUTRE</b>	L'implantation d'oxyde d'aluminium chez les rats a entraîné des tumeurs au site d'application. L'administration intrapleurale de 90 mg/kg d'oxyde d'aluminium a entraîné des tumeurs des poumons, du thorax ou du système respiratoire.

## ARTICLE 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Fused brown alpha aluminum oxide is not expected to exert an ecotoxicity effect or bioconcentrate in the food chain.

## SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

<b>WASTE DISPOSAL</b>	Dispose of according to applicable federal, state, and local regulations. Dispose per 40 CFR 261 and 262.
-----------------------	---

## SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

<b>U.S. DEPARTMENT OF TRANSPORTATION (DOT)</b>	Not Classified
<b>IMO/IMDG CODE CLASSIFICATION</b>	Not controlled under IMDG
<b>ICAO/IATA CLASSIFICATION</b>	Not controlled under IATA.



## SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

### Canadian WHMIS: D2B

<b>EPCRA Section 302 (EHSs)</b>	This product does not contain ingredients subject to reporting requirements of 40 CFR Part 355, Appendices A and B (Extremely Hazardous Substances).
<b>CERCLA, Section 304</b>	This product does not contain ingredients subject to state and local reporting under Section 304 of SARA Title III as listed in 40 CFR Part 302 Table 302.4.
<b>SARA 313 REPORTING REQUIREMENTS NTS</b>	This product does not contain ingredients subject to the reporting requirements of Section 313 SARA, and Section 5607 of the Pollution Prevention Act.
<b>SARA HAZARD CATEGORY</b>	This product has been reviewed according to the EPA Hazard Categories promulgated under Sections 311 and 312 of the Superfund Amendment and Reauthorization Act of 1986 (SARA Title III) and by definition meets the requirements of the following category: Acute Health Hazard.

## SECTION 16: OTHER KEY INFORMATION

<b>ACGIH</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>DOT</b>	Department of Transportation
<b>IARC</b>	International Agency for Research on Cancer
<b>MSHA</b>	Mine Safety and Health Administration
<b>NFPA</b>	National Fire Protection Association
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health
<b>NTP</b>	National Toxicology Program
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration
<b>PEL</b>	Permissible Exposure Limit
<b>SARA</b>	Superfund Amendment and Reauthorization Act
<b>TLV</b>	Threshold Limit Value
<b>TSCA</b>	Toxic Substance Control Act

<b>ISSUE DATE</b>	<b>May 10, 2019</b>
-------------------	---------------------

### NOTICE

The information presented herein is based on data considered to be accurate as of the date of preparation of this Material Safety Data Sheet. However, no warranty or representation, express or implied, is made as to the accuracy or completeness of the foregoing data and safety information, nor is any authorization given or implied to practice any patented invention without a license. In addition, no responsibility can be assumed by vendor for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices, or from any hazards inherent in the nature of the product.

